



## Public

Tout agent Dijon Métropole accompagnant des publics en difficultés face au numérique dans leurs démarches numériques d'accès aux droits.  
Exemple d'acteurs : Travailleurs sociaux, animateurs multimédia, référents de parcours professionnel, animateurs MSAP, animateurs maison de quartier, etc.

## Dates

Dates proposées en accord avec Dijon Métropole

## Objectif

Acquérir une culture numérique  
Maîtriser l'utilisation des ressources numériques supports  
Connaître des outils pour accompagner les usagers vers l'autonomie numérique

## Contenu

### Module 1 :

**Objectifs :** Acquérir une culture numérique

**Contenus :** Découvrir le Matériel et ses fonctionnalités (Smartphones, tablette, ordinateur) / Appréhender l'environnement numérique (Réseaux sociaux, sites, applications. Connexion, wifi...) / Se former aux outils du numérique : recherche d'information, outils de veille et de réseautage social, logiciels, applications en ligne

### Module 2 :

**Objectifs :** Maîtriser l'utilisation des ressources numériques supports

**Contenus :** Identifier les sites d'accès aux droits et leur utilité  
Se former à leur utilisation : création de compte, consultation, envoi et édition de documents, messagerie

### Module 3 :

**Objectifs :** Se préparer à accompagner l'utilisateur vers l'autonomie

**Contenus :** Identifier les processus cognitifs mobilisés en situation d'apprentissage / Être sensibilisé à l'approche par compétence / Recueillir et identifier les besoins de la personne accompagnée / Adapter sa posture

## Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Apports théoriques / Apports méthodologiques
- Mise en situation
- Exercices pratiques

## Modalités de suivi du participant pendant la prestation

Le suivi de l'acquisition des compétences est réalisé par la Chargée de projet inclusion numérique.

## Modalités d'évaluation de l'acquisition des compétences

- Positionnement numérique initial pour évaluer les compétences numériques acquises et à acquérir.
- L'acquisition des compétences est mesurée par les évaluations formatives en cours d'action.

Le Module 3 est obligatoire pour valider la formation Aidants Numériques.



**Référente handicap**  
Marie CHETTA

mchetta@cesamformation.org

## **/// Durée**

21 heures

## **/// Votre interlocuteur(trice)**

Kévin GARNIER, –  
[kgarnier@cesamformation.org](mailto:kgarnier@cesamformation.org) / 06 34 65 70 80

## **/// Effectifs**

8 personnes par module de formation

## **■ Documents délivrés à l'issue de la prestation**

Attestation de compétences

## **■ Profils des intervenants**

Référents de parcours ;  
Formateurs-animateurs qualifiés et experts dans leur domaine d'intervention

## **■ Suites de parcours possibles**

Certification Pix et ACCED

## **■ Modalités d'inscription**

Kévin GARNIER  
06 34 65 70 80 / [kgarnier@cesamformation.org](mailto:kgarnier@cesamformation.org)

## **■ Prérequis**

Aucun prérequis.

## **■ Coût-s prise-s en charge possible-s**

Prise en charge par la Métropole de Dijon



**Référente handicap**  
Marie CHETTA

[mchetta@cesamformation.org](mailto:mchetta@cesamformation.org)